

**Publication relative à une convention réglementée  
en application des articles L.225-38, L.22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce**

Pacte d'actionnaires entre la société Casino Guichard-Perrachon (« CGP ») et *Companhia Brasileira de Distribucao* (« GPA »)

**Objet :**

Dans le cadre de la réalisation du *spin-off* de *Companhia Brasileira de Distribucao* (« GPA »), filiale de la société Casino Guichard-Perrachon SA (« CGP »), et d'*Almacenes Éxito S.A.* (« Éxito ») menée par GPA afin de mieux extérioriser la valeur d'Éxito par la distribution aux actionnaires de GPA de 83% de sa participation dans Éxito, CGP et GPA ont signé à la date de la présente publication un pacte d'actionnaires. A l'issue de l'opération CGP détiendra environ 34% des actions d'Éxito et GPA conservera une participation d'environ 13%.

**Personne intéressée :**

Le Conseil d'administration de CGP a autorisé la conclusion du pacte d'actionnaires en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, dans la mesure où CGP et GPA présentent un dirigeant commun en la personne de M. Jean-Charles Naouri, président-directeur général de CGP et président du conseil d'administration de GPA.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour CGP :** Le conseil d'administration de CGP a autorisé le pacte eu égard notamment à son intérêt pour la continuité dans le contrôle d'Éxito par le groupe Casino en amont de toute éventuelle cession, mais aussi aux mécanismes qu'il prévoit visant à coordonner et optimiser les modalités d'une telle cession.

La conclusion du pacte a également été autorisée par le conseil d'administration de GPA.

Plus précisément, le pacte d'actionnaires contient les dispositions principales suivantes :

**1. sur la gouvernance d'Éxito :**

a) pour tout renouvellement ou remplacement d'un membre du conseil d'administration, GPA s'engage à voter en faveur du/des candidat(s) proposé(s) par CGP (après consultation de GPA), et lors de tout renouvellement complet du conseil d'administration, sous réserve que GPA détienne, directement ou indirectement, plus de 10% des droits de vote d'Éxito, au moins une personne proposée par GPA et acceptable pour les deux parties, sera nommée comme candidat ou incluse dans la liste des candidats nommés par CGP pour l'élection à l'assemblée générale des actionnaires d'Éxito ;

b) pour les autres sujets soumis au vote du conseil d'administration ou des actionnaires d'Éxito, GPA accepte d'aligner son vote (et, le cas échéant, de fournir des efforts raisonnables pour que les administrateurs qu'elle a nommés alignent leur vote) sur le vote de CGP (ou, le cas échéant, sur le vote des administrateurs nommés par CGP), dans le sens déterminé en amont par CGP après consultation de GPA ;

c) pour tout vote concernant la nomination du directeur financier d'Éxito et toute décision en matière de dividendes s'écartant significativement des pratiques antérieures, la position du Groupe Casino sera déterminée par CGP et GPA ensemble, avec application d'une procédure d'escalade vers leurs directeurs généraux respectifs en cas de désaccord ;

**2. sur tout transfert de titres d'Éxito :**

a) *Drag along* au bénéfice de CGP sur la participation de GPA, en cas d'une offre d'un tiers pour la totalité de la participation de CGP dans Éxito ;

- permet à CGP d'obliger GPA à céder ses actions Éxito aux mêmes conditions que Casino ;

b) *Tag along* au bénéfice de GPA en cas d'offre par un tiers pour tout ou partie de la participation de CGP dans Éxito ;

- confère à GPA le droit de vendre la totalité ou une partie proratisée de sa participation dans Éxito aux mêmes conditions que CGP ;

c) un droit de premier refus au bénéfice de CGP en cas de décision de GPA de céder tout ou partie de ses titres Éxito, le prix d'exercice de ce droit ne pouvant être inférieur à la moyenne pondérée du prix de marché des titres Éxito pendant les dix (10) jours de bourse précédents et devant être payé exclusivement en numéraire.

Il est rappelé que le dernier résultat annuel de CGP, tel qu'il ressort des comptes sociaux clos au 31 décembre 2022, est de -62 millions d'euros.

\*\*\*\*